Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111117-2011_B422-DE
Date de signature : -
Date de réception : 23/11/2011

Acte rendu exécutoire par application des formalités de télé-transmission au Contrôle de Légalité

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B422

OBJET : Développement économique et Emploi - Zone d'activités économiques de l'Espougnac à Meyrargues - Acquisition des terrains communaux

Le 17 novembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues, donne pouvoir à BARRET Guy - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à FILIPPI Claude - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :
LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale Adjointe Prospective et Aménagement
Direction des Opérations d'Aménagement
SD

06_1_02

BUREAU DU 17 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement économique et emploi – Zones d'activités

Objet : Zone d'activités économiques de l'Espougnac à Meyrargues - Acquisition des terrains communaux
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Les orientations stratégiques en matière de zones d'activités définies dans la délibération du 30 juin 2011 ont affirmé la vocation communautaire du projet de création d'une zone d'activités économiques à Meyrargues sur le site de l'Espougnac. Afin de mettre en œuvre ce projet, il est proposé aujourd'hui de décider l'acquisition des terrains communaux nécessaires au démarrage de l'opération.

Exposé des motifs :

Le projet de zone d'activités économiques de l'Espougnac a été déclaré d'intérêt communautaire au titre des compétences de développement économique de la CPA au Conseil de Communauté du 3 novembre 2011.

Destiné à accueillir des activités industrielles liées à Iter, ce projet s'inscrit dans les politiques communautaires de développement économique et d'aménagement du territoire, participant au rééquilibrage Nord-Sud.

Afin de mener à bien l'opération, il est nécessaire de commencer à s'assurer de la maîtrise foncière du site. Sur les 27 hectares déclarés d'intérêt communautaire,

14 hectares sont propriétés de la commune de Meyrargues, ce qui représente une opportunité foncière intéressante pour engager rapidement cette opération. Les autres propriétaires fonciers sont la société Routière du Midi pour 8,2 hectares, l'Etat (Equipement) pour 3 348 m² et quelques propriétaires privés.

Les terrains communaux totalisent précisément 142 346 m² classés en NAE1 au POS de la commune, ainsi répartis entre les parcelles cadastrées et acquises intégralement :

- G 0409, soit 1 440 m²,
- G 0410, soit 42 640 m²,
- G0419, soit 6 360 m²,
- G1324, soit 15 597 m²,
- G1334, soit 24 911 m²,
- G1344, soit 9 235 m²,
- G1346, soit 541 m²,
- G1338, soit 757 m²,
- G1331, soit 4 349 m²,
- G1315, soit 27 710 m²,
- G1319, soit 8 806 m²,

Une estimation des Domaines a été sollicitée pour l'ensemble des parcelles communales. Elle s'élève à 1 138 800 € HT. La Communauté en accord avec la commune de Meyrargues achètera les terrains conformément à l'estimation des Domaines.

Visas :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5,
VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009, délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des zones d'activités intercommunales,
VU la délibération n° 2011-052 de la commune de Meyrargues saisissant la CPA pour la mise en œuvre d'une opération de ZAC au titre des opérations de développement économique,
VU la délibération n° 2011_A141 du Conseil communautaire du 3 novembre 2011 déclarant l'intérêt communautaire de la zone d'activités,
VU l'avis n° 2011 059 V 2193 rendu par France Domaine le 25 octobre 2011,
VU l'avis de la Commission développement économique en date du 25 octobre 2011;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition des 142 346 m² constitués par les parcelles G409, G0410, G0419, G1324, G1334, G1344, G1346, G1338, G1331, G1315, G1319 à la commune de Meyrargues pour un montant de 1 138 800 € hors taxes,

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente et les actes authentiques à intervenir ainsi que tous les documents se rapportant à cette acquisition,

- **DIRE** que les dépenses correspondant à cette acquisition, majorées des frais d'actes et d'enregistrement, seront imputées au budget d'investissement de la CPA sur la ligne 3B 90 803 2111.

PLAN CADASTRAL DES PARCELLES A ACQUERIR ET PERIMETRE DECLARE D'INTERET COMMUNAUTAIRE – SITE DE L'ESPOUGNAC - MEYRARGUES

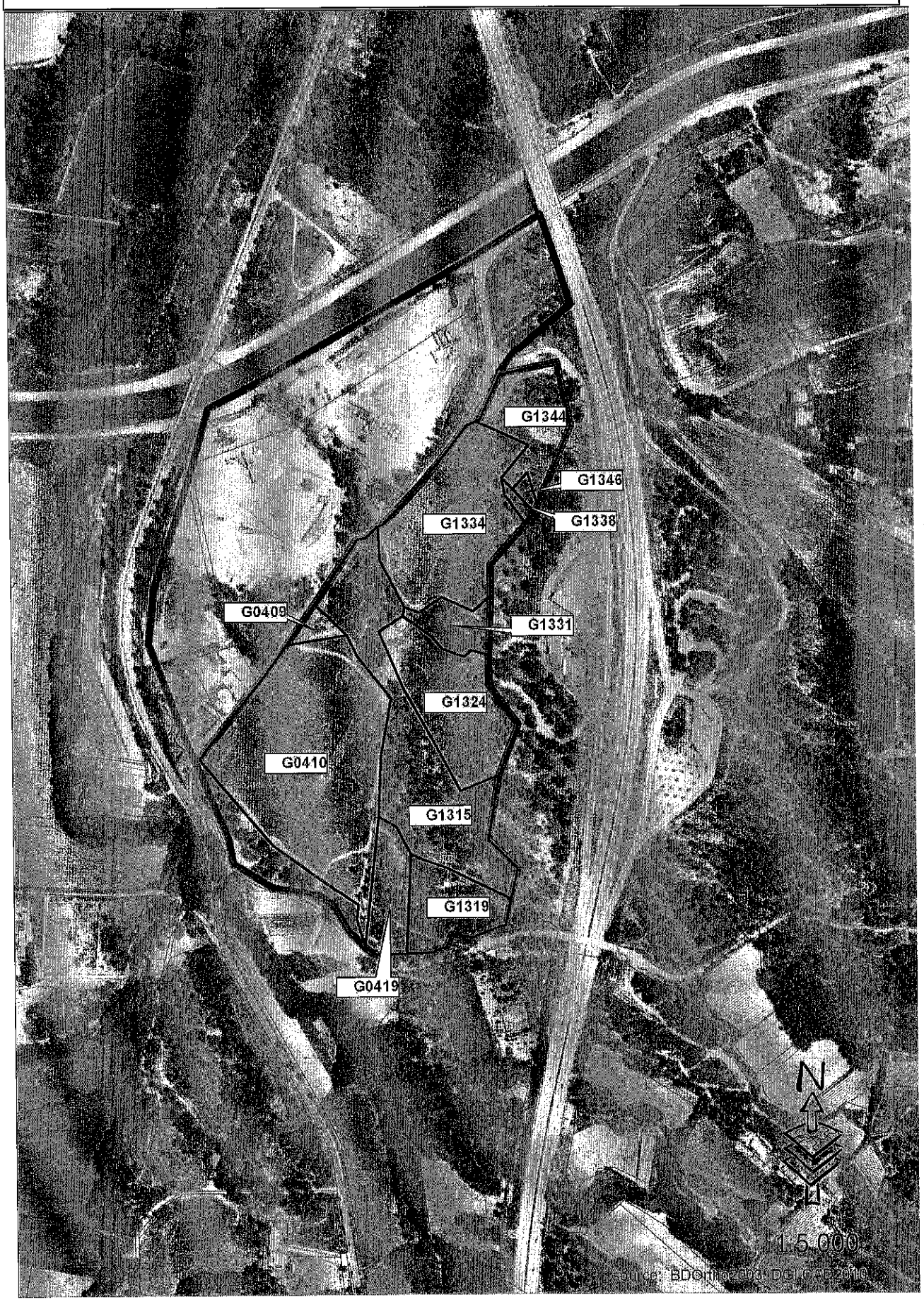

2011_B422

OBJET : Développement économique et Emploi - Zone d'activités économiques de l'Espougnac à Meyrargues - Acquisition des terrains communaux

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

21 NOV. 2011